

Présentation

Claude Fournier

Volume 39, numéro 2, avril-juin 1993

Les bibliothèques nationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028734ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028734ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Fournier, C. (1993). Présentation. *Documentation et bibliothèques*, 39(2), 51–51.
<https://doi.org/10.7202/1028734ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1993

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Présentation

Claude Fournier
Secrétaire général
Bibliothèque nationale du Québec

Les bibliothèques nationales jouent un rôle majeur dans le domaine culturel. Chargées de rassembler l'édition nationale et, généralement, d'en constituer la bibliographie, elles assument cette haute fonction patrimoniale avec des moyens divers dont la nature, la richesse ou la qualité varient selon les pays et les époques. Pendant que la production documentaire continue de croître, en quantité et en diversité, avec une constance qui oblige à l'action, les ressources humaines, financières et matérielles mises à la disposition des bibliothèques nationales marquent trop souvent le pas. Et l'application de restrictions budgétaires empêche les redressements nécessaires, quand il n'oblige pas à des reculs ou à des remises en question qui pourraient compromettre l'accomplissement de mandats fondamentaux. Cependant, plusieurs bibliothèques nationales mettent en oeuvre des plans de développement et doivent composer avec l'environnement actuel. Dans ce contexte, le comité de rédaction de *Documentation et bibliothèques* a cru bon de préparer un numéro thématique sur les bibliothèques nationales afin de faire le point et de livrer quelques témoignages.

Dans l'article qui ouvre le numéro, Graham P. Cornish situe d'emblée les bibliothèques nationales au coeur du partage des ressources, de la mise en place des réseaux et de l'organisation d'un système national d'information. Trop souvent cantonnées dans un rôle symbolique, ou périphérique, les bibliothèques nationales doivent participer activement au développement des organismes de diffusion documentaire.

La série d'articles qui suit présente les témoignages des responsables de sept bibliothèques nationales de lieux aussi divers que la France, la Grande-Bretagne, la Russie, le Togo, la Tunisie, le Canada et le Québec. Dominique Jamet, président de l'Établissement public de la Bibliothèque de France, expose les éléments du projet majeur qui vise à doter la France d'une grande bibliothèque nationale, moderne et ouverte à toutes les recherches. Le besoin de

remédier à des carences anciennes, autant que celui de répondre à des besoins nouveaux, ont guidé les concepteurs de cette ambitieuse construction dont les caractéristiques auront évolué au rythme des réflexions, depuis l'annonce initiale, en 1988. L'entreprise, qui atteindra vraisemblablement son terme lors de l'ouverture en 1996, aura été menée à une cadence inégale.

Le nouveau bâtiment de la British Library ouvrira partiellement en 1994, après un long processus, et sera achevé en 1996. Brian Lang, son directeur général, explique qu'il fallait regrouper les collections et les services, et le bâtiment de St Pancras permettra d'atteindre partiellement les objectifs fixés. Cette réalisation offre un exemple éloquent des compromis auxquels il aura fallu consentir pour que le projet soit complété et marque ainsi un progrès sensible par rapport à l'état précédent.

L'article de Vladimir N. Zaïtsev, directeur général de la Bibliothèque nationale de Russie, livre un contexte différent. À la veille de la célébration de son bicentenaire, l'institution est aux prises avec de nombreuses difficultés issues en grande partie des bouleversements politiques des dernières années. Cependant, on aménage de nouveaux locaux et un processus de révision juridique est en cours, ce qui permet d'espérer des jours meilleurs.

Les problèmes de la Bibliothèque nationale du Togo, créée en 1969, tiennent en grande partie à sa jeunesse. Ainsi, l'application du dépôt légal a exigé quelques ajustements. Mais la volonté gouvernementale, qui préside aux destinées de l'institution, exerce une action favorable à son développement. Un projet de construction est en préparation, tout comme à la Bibliothèque nationale de Tunisie, qui a hérité, à l'instar du Togo, de collections constituées à l'époque coloniale. La Bibliothèque nationale de Tunisie avait amorcé le développement de ses collections en langue arabe quelques années avant la promulgation de son statut, et le dépôt légal viendra assurer la constitution de sa collection nationale. La conserva-

tion occupe une place importante au Togo, et plus particulièrement encore en Tunisie, qui fait expressément appel à la coopération internationale en cette matière.

Dans le contexte de restriction des ressources de la dernière décennie, la Bibliothèque nationale du Canada a pris les mesures nécessaires pour jouer son rôle traditionnel et pour favoriser la mise en commun des ressources et le développement des bibliothèques du pays. Elle développe avant tout ses collections de documents nationaux, dans une perspective multiculturelle, et joue un rôle actif dans le domaine de la conservation. L'implantation de son nouveau système informatique lui permettra d'accroître ses activités à l'échelle nationale.

La Bibliothèque nationale du Québec exerce toutes les fonctions majeures des bibliothèques nationales, à l'échelle du territoire québécois. L'article de son Président-directeur général fait état des réalisations de la Bibliothèque, rend compte de son organisation et témoigne des gestes importants liés à son développement. La révision du règlement du dépôt légal a permis d'élargir le champ des collections mais le défi à relever s'avère redoutable en période de restrictions budgétaires. Et la Bibliothèque nationale du Québec, à l'instar d'autres institutions, prépare un projet de construction.

Au terme de ces divers témoignages, l'article sur le dépôt légal permet de mieux connaître ce qui demeure le moyen par excellence de développement d'une collection nationale. Les nombreuses révisions juridiques en préparation confirment d'ailleurs la volonté des administrations d'effectuer les ajustements nécessaires pour en maintenir l'efficacité. Enfin, Jean-Rémi Brault s'interroge, au terme de ce numéro thématique, sur l'avenir des bibliothèques nationales et conclut, avec perspicacité, que leur salut réside dans l'ouverture aux nouvelles technologies, dans l'accueil des nouveaux documents, bref, dans l'action et l'innovation.